

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **DU 10 FEVRIER 2020**

L'an deux mil vingt, le dix février, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'ECKWERSHEIM se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Michel LEOPOLD, maire, dans la salle de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée le six février deux mil vingt.

#### **Membres présents :**

Monsieur le maire Michel LEOPOLD, Mme Sabine LEDOUX, M. Matthieu HAMM, Mme Isabelle KREBS, M. Christophe BILGER, Mme Catherine SEISENBERGER, Mme Florence MERCIER, M. Alexandre SCHNEPP, M. Georges SPANO, M. Fabien BAUER

#### **Membres absents excusés :**

Mme Aude SCHRUFFENEGGER ayant donné procuration à M. Michel LEOPOLD  
M. Thomas BILGER  
Mme Fabienne KNOLL  
M. Damien OSSWALD  
Mme Isabelle MOURER ayant donné procuration à M. Georges SPANO

**Secrétaire de séance :** Mme Isabelle KREBS

Avant d'aborder les questions soumises au vote, Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de rajouter un point à l'ordre du jour :

6. Subvention exceptionnelle pour l'association Les amis de la pêche d'Eckwersheim

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- Autorise le rajout du point ci-dessus à l'ordre du jour.

#### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 novembre 2019**

Le procès-verbal de la séance du 7 novembre 2019 a été approuvé sans observation particulière à la majorité.

## **2. Subvention pour l'association Jardin du Plantage**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- **Décide de verser une subvention d'un montant de 250 € à l'association Jardin du Plantage, pour la réalisation du décor floral pour la fête des aînés de 2019.**

## **3. Indemnité de conseil du receveur communal**

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Considérant que selon l'article 3 dudit arrêté ministériel, une nouvelle délibération doit être prise lors du changement de comptable,

Après en avoir délibéré, à la majorité, décide :

- **De demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable, définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983 ;**
- **D'accorder l'indemnité de conseil au taux maximum par an ;**
- **Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur Jean-Pierre LECUIVRE, Trésorier de Brumath, à compter du 15 novembre 2019, date de sa nomination.**

## **4. Création de poste d'agent contractuel**

Le départ en congé maternité d'une animatrice au mois de février nécessite l'organisation de son remplacement pendant les congés scolaires. Ainsi, il faudra prévoir l'embauche d'un agent contractuel aux dates suivantes :

- Du 24 au 28 février 2020 inclus
- Du 20 au 24 avril 2020 inclus
- Du 06 au 31 juillet 2020 inclus

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de créer un poste d'agent contractuel au grade d'adjoint territorial d'animation pour un accroissement temporaire d'activité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- **Décide de créer un poste d'adjoint territorial d'animation contractuel à temps complet pour un accroissement temporaire d'activité, en application de l'article 3 alinéa 1 de la loi du 26 janvier 1984, aux dates suivantes :**
  - Du 24 au 28 février 2020 inclus
  - Du 20 au 24 avril 2020 inclus
  - Du 06 au 31 juillet 2020 inclus
- **Fixe la rémunération de cet agent au 1<sup>er</sup> échelon de son grade ;**
- **Les attributions de ce poste seront les suivantes :**
  - Encadrer et animer les activités à destination de groupes d'enfants
  - Participer à l'accueil, la communication et le développement des relations entre les jeunes et l'équipe
  - Surveiller et sécuriser les activités
  - Développer les liens avec le public
  - Participer à la gestion administrative

##### **5. Groupement de commandes permanent : bilan 2019 et avenant à la convention de groupement**

Par délibération du conseil municipal du 26 septembre 2017, la Commune d'Eckwersheim a adopté la convention cadre de groupement de commande dit permanent et ouvert, s'inscrivant dans le cadre fixé par les articles 28 et 101 de l'ordonnance n°2015- 899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, désormais codifiés dans le code de la commande publique en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019. Ce groupement associe l'Eurométropole de Strasbourg, ses communes membres, le Département du Bas-Rhin, le Département du Haut-Rhin, les établissements publics locaux d'enseignement des collèges des départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement d'Alsace-Moselle, le SDIS du Bas-Rhin, le SDIS du Haut-Rhin, la Fondation de l'Œuvre Notre Dame et le Centre Communal d'Action Sociale de Strasbourg.

Il s'agissait de mettre en œuvre un mode de fonctionnement innovant en matière d'achat groupé par mutualisation permettant notamment de :

- réduire les coûts, générer des gains,
- optimiser les procédures de passation de marchés publics,
- renforcer les pratiques en créant un réseau d'acheteurs,
- susciter la concurrence, développer des expertises,
- intégrer des principes de développement durable.

Une première liste de vingt-deux thèmes avait été retenue et les dossiers pilotés selon le cas par l'un des membres coordonnateur du dossier chargé de l'analyse des besoins, des procédures de passation, de la signature et de la notification des marchés pour les membres du groupement y participant.

La première année de fonctionnement de ce groupement de commande permanent a démontré tout l'intérêt de ce dispositif, tant par la souplesse qu'il offre dans la mise en œuvre des achats mutualisés que pour les résultats qu'il a permis de générer (gains financiers, optimisations et harmonisations de

cahiers de charge, meilleure maîtrise de l'évolution des coûts de l'énergie, augmentation du volume d'achat durable grâce à l'introduction accrue de clauses environnementales, partage d'expérience et montée en compétence des référents).

Au regard des résultats obtenus au cours de cette première année d'exercice et de l'intérêt croissant qu'a suscité le groupement de commandes permanent auprès de ses membres, ces derniers ont souhaité élargir le périmètre des achats entrant dans son champ d'application tout en simplifiant la terminologie et la classification des thématiques prises en compte. Cet élargissement s'est traduit par la passation d'un avenant modifiant, à la fin de l'année 2018, le périmètre de la convention de groupement de commandes permanent, afin de l'étendre à de nouveaux domaines d'achat.

La seconde année de mise en œuvre du groupement de commandes permanent a confirmé toute la pertinence de ce dispositif, aussi souple d'un point de vue organisationnel qu'efficace dans le déploiement d'un achat durable et permettant une optimisation des dépenses publiques.

Le tableau ci-dessous fait état de quelques-uns des marchés passés par le groupement de commande permanent, permettant d'illustrer son action :

Objet	Coordonnateur	Observations	Notification
Fourniture de fioul	Eurométropole	Nette réduction des coûts (environ 20%) Attribution à des acteurs locaux groupés	2017
Fourniture de bureau et de papier pour imprimantes, photocopieurs et services imprimerie et reprographie	Eurométropole	Massification importante des besoins BPU et besoins différents entre les collectivités (dont pour certaines fournitures des marchés spécifiques) Harmonisation des méthodes de fonctionnement entre les collectivités (enveloppes, niveau de validation...) Quelques difficultés à la standardisation d'exécution au vu des fonctionnements différents de chaque entité Nette réduction des coûts (environ 25%)	2017
Fourniture de carburant par cartes accréditives	SDIS67	Prise en compte des modalités de fonctionnement de chaque entité au travers d'une politique d'allotissement adapté	2017

Fourniture de carburant en cuves	SDIS67	Accord-cadre multi-attributaires avec positionnement géographique suite aux travaux de sourcing pour ne pas entraver l'accès au marché pour les PME Uniformisation des modalités de commandes	2017
Fourniture d'électricité et de gaz	Eurométropole	Premier marché intégrant la totalité des membres du groupement hormis 3 collectivités et 2 collèges Phase de sourcing productive et intéressante Développement durable : la part d'électricité verte renouvelable prévue dans les contrats passe de 25 à 100% sur les 650 sites les plus importants du groupement La massification des sites a permis de limiter la hausse des prix (hausse de la fourniture d'électricité de 11 % mais évolution des prix maintenue à -50 % de l'évolution effective des cours en bourse depuis le dernier marché). L'allotissement a permis une ouverture à la concurrence (y compris petites ELD)	2018
Fourniture de fioul domestique	SDIS 68	Uniformisation des pratiques qui tend vers une simplicité des commandes Engagement sociaux, environnementaux et sociétaux de la part des attributaires	2018
Titres restaurant	CD67	Les collectivités ont profité du sourcing mené par le coordonnateur Performance accrue de l'outil de gestion des titres	2019
Fourniture de fils et de câbles	Eurométropole	Notification en cours	2019
Fourniture de gaz conditionnés	Eurométropole	Notification en cours	2019

(butane, propane), autres gaz et produits associés			
Fournitures d'appareils électriques chauffants, soufflants, ventilateurs et climatiseurs	Eurométropole	Notification en cours	2019
Fourniture de bois brut, travaillés et produits connexes	Eurométropole	Notification en cours	2019
Fourniture d'équipements de protection individuelle et de vêtements de travail pour les agents des Départements du Haut-Rhin et du Bas- Rhin	CD68	Uniformisation des pratiques. Marché récurrent entre le CD67 et le CD68	2019
Fourniture de fluides pour la maintenance de la flotte de véhicules et engins	CD68	Des gains financiers par l'effet de massification des achats (de l'ordre de 39 % pour le lot 01 des lubrifiants et de 10.2 % pour le lot 02 AD BLUE, voir fichiers joints) Une harmonisation et optimisation des pratiques entre les différents partenaires (achat d'un produit identique pour une même catégorie de véhicules, réduction des stocks et du risque d'erreur dans les opérations d'entretien par les opérateurs) Un interlocuteur unique pour l'ensemble du marché (service commercial, service R&D) Une gamme plus importante d'huile biodégradable (+ 10 %) favorisant une meilleure prise en compte des objectifs environnementaux Réduction des tournées et des	2019

		<p>délais de livraison, la commande globale du groupement favorisant l'affrètement d'un seul porteur</p> <p>Un partage des expériences et des pratiques avec le développement et la montée en compétence des référents associés au montage du dossier pour les fluides, un meilleur retour sur la veille technologique des produits répondants aux nouveaux véhicules et matériels.</p>	
--	--	---	--

Au regard des résultats positifs de ces achats groupés et dans la continuité du premier élargissement des domaines d'achats couverts par le groupement de commandes permanent intervenu à la fin de l'année 2018, il est proposé :

- d'ajouter plusieurs domaines d'achat complémentaires à la liste de ceux pour lesquels une mutualisation des marchés publics peut être envisagée, notamment les prestations de dératisation et de désinfection, les travaux d'entretien des routes, ouvrages et forêts, la fourniture et installation d'équipements de cuisine, la fourniture d'outils thermiques, les prestations de salage et de déneigement, la fourniture et maintenance de divers gros et petits équipements et matériels électriques ou électroniques ou encore, par exemple, la réparation et l'achat d'équipement électroménager en réemploi (cf. annexe jointe au présent rapport énonçant la liste exhaustive des domaines d'achat susceptibles d'entrer dans le périmètre du groupement) ;
- d'intégrer parmi les membres du groupement de commandes deux établissements publics anciennement services de la Ville de Strasbourg : la Haute Ecole des Arts du Rhin et l'Orchestre Philharmonique de Strasbourg, dont une partie des achats est convergente avec ceux figurant dans la liste d'achats pouvant être effectués de manière mutualisée grâce au groupement de commandes permanent.

La proposition d'avenant jointe au présent projet de délibération modifie en conséquence l'annexe de la convention de groupement de commandes permanent relative au champ des achats couverts par le groupement et la liste des membres de ce dernier, sans modifications d'autres articles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- **approuve :**
  - **le bilan du groupement de commandes permanent établi après deux ans de fonctionnement**

- la poursuite, conformément aux dispositions du Code de la commande publique, du recours à un groupement de commandes permanent comme mode de collaboration entre entités publiques et de mutualisation des achats,
  - l'avenant à la convention de groupement de commandes permanent portant élargissement des domaines d'achat relevant du périmètre du groupement et intégration à ce dernier de deux nouveaux membres, la Haute Ecole des Arts du Rhin et l'Orchestre Philharmonique de Strasbourg,
  - la liste des domaines d'achat annexée à la présente délibération, qui se substitue à l'annexe de la convention de groupement de commandes permanent initiale, définissant le champ d'application de ce dernier
- autorise le Maire ou son représentant :
- à prendre toute décision relative à la mise en œuvre de la présente délibération,
  - à signer l'avenant annexé à ladite délibération élargissant le champ d'application de la convention de groupement de commandes permanent à de nouveaux domaines d'achat et à deux nouveaux membres.

#### **6. Subvention exceptionnelle pour l'association Les amis de la pêche d'Eckwersheim**

Par un courrier daté du 27 octobre 2019 l'association Les amis de la pêche d'Eckwersheim sollicite une subvention exceptionnelle pour réaliser des travaux importants dans leurs locaux. Le montant total de ces travaux s'élèverait d'après devis à 3783 euros.

Il est proposé de verser une subvention de 300 € à l'association Les amis de la pêche d'Eckwersheim.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- **Décide de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 € à l'association Les amis de la pêche d'Eckwersheim, pour la réalisation de travaux dans leurs locaux.**

#### **Divers**

▪ **Travaux portes/fenêtres au groupe scolaire :**

Préalablement aux travaux, la commune a dû réaliser un Repérage amiante avant travaux (RAAT). En effet, depuis le 19 juillet 2019, il est obligatoire de réaliser un RAAT avant toute intervention dans les immeubles bâtis construits avant 1997. Des traces d'amiante ont ainsi été trouvées dans les salles de classe, au sol. La présence d'amiante nécessite une réorganisation totale des travaux : intervention d'une entreprise spécialisée avant l'entreprise retenue. Le calendrier prévu n'est donc plus tenable et les travaux ne pourront pas être réalisés avant les élections.

L'équipe en place ne souhaite pas imposer ces travaux à la future équipe. Tout a donc été suspendu, excepté la réalisation des 2 sas d'entrée, qui ne sont pas impactés par l'amiante. Le dossier est donc prêt techniquement et il ne restera plus qu'à le valider. Un phasage des travaux sera nécessaire entre les 2 entreprises qui interviendront sur le chantier alternativement. Et la durée du chantier impose que celui-ci soit réalisé pendant les vacances d'été.

Il serait dommage que ces travaux ne soient pas entrepris, car ils constituent une mesure environnementale nécessaire pour limiter la consommation en électricité de l'école.

L'entreprise sollicitée pour l'amiante est CARDEM.

La séance a été clôturée à vingt-et-une heures.